



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Avis 133 sur les possibilités de pêche 2020

Le CC Sud a émis plusieurs recommandations générales sur la gestion des possibilités de pêche en juillet 2019, dans le cadre de la consultation organisée par la DG Mare sur ce sujet. Cet avis faisait part des différentes analyses effectuées par les différents groupes du CC Sud. Les ONG du CC Sud considèrent que les TAC pour 2020 devront impérativement suivre les recommandations du CIEM. Par ailleurs, les ONG appellent à séparer la gestion des différentes espèces de Cardines et de Baudroies ainsi que d'effectuer une gestion par Unité Fonctionnelle dans le cas des stocks Langoustines.

Les membres du secteur rappellent quant à eux que l'objectif RMD 2020, tel que reconduit en 2013, doit être appréciée dans le contexte d'aujourd'hui : La réalité telle qu'elle nous apparait aujourd'hui doit conduire à distinguer les stocks pour lesquels l'objectif est tenable de ceux pour lesquels une approche plus pragmatique doit être privilégiée. Par ailleurs, les membres du secteur considèrent que l'application arbitraire tous les 3 ans de la réduction de précaution de 20% pour les stocks de catégorie 5 est injustifiée car elle conduit à une érosion inéluctable des possibilités de pêche et ne s'inscrit pas forcément en cohérence avec l'état du stock.

Le CC Sud entend désormais décliner ses recommandations de manière spécifique (stock par stock). Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des données scientifiques et de gestion des stocks de la zone de compétence du CC Sud.



Stocks	F(2018)	SSB(2019)	TAC 2018	TAC 2019	ICES proposal for 2020	
					MSY target	Ranges (when available)
Pescada VIIIc IXa Merluza VIIIc IXa Merlu VIIIc IXa	0,6	17 430	9 258	9 258	6 615	4 694 - 8 991
Linguado VIIIab Lenguado VIIIab Sole VIIIab	0,37	12 653	3 621	3 872	3 768	2 209 - 5 196
Linguado VIIIc IXa Lenguado VIIIc IXa Sole VIIIc IXa	?	?	1 072	1 072	502	
Areiro VII-VIIIabd Gallo VII-VIIIabd Cardine VII-VIIIabd	0,179	100 393	13 528	19 836	19 982	13 218 - 28 838
Areiro VIIIc&IXa Gallo VIIIc&IXa Cardine VIIIc&IXa	0,171	2 652	1 387	1872	534	357 - 648
FS Areiro VIIIc&IXa FS Gallo VIIIc&IXa FS Cardine VIIIc&IXa	0,091	8 854			1 885	1 275 - 2 651
BB Tamboril VII&VIIIabd BB Rape VII&VIIIabd BB Baudroies VII&VIIIabd	?	?	42 496	41 370	12 959	
W Tamboril VIIIabde W Rape VIIIabde W Baudroies VIIIabde	0,25	72 848			31 798	21 428 - 42 331
BB Tamboril VIIIc&IXa BB Rape VIIIc&IXa BB Baudroies VIIIc&IXa	?	?	3 955	4 166	2050	
W Tamboril VIIIc&IXa W Rape VIIIc&IXa W Baudroies VIIIc&IXa	0,093	13 477			2 146	1519 - 2813
Badejo VIII&IXa Merlan VIII&IXa Merlan VIII&IXa	?	?	2 540 (VIII)	2 540 (VIII)	2276	
Juliana VIII&IXa Abadejo VIII&IXa Lieu jaune VIII&IXa	?	?	1 995	1 995	1 131	
Solha VIII&IXa Solla VIII&IXa Plie VIII&IXa	?	?	395	395	155 (wanted catch)	
Lagostin IXa FU28-29 Cigala IXa FU28-29 Langoustine IXa FU28-29	0,106	?	381	401	309	
Lagostin IXa FU26-27 Cigala IXa FU26-27 Langoustine IXa FU26-27	?	?			0	
Lagostin IXa FU30 Cigala IXa FU30 Langoustine IXa FU30	?	?			77	
Lagostin VIIIc FU31 Cigala VIIIc FU31 Langoustine VIIIc FU31	?	?	0	0	0	
Lagostin VIIIc FU25 Cigala VIIIc FU25 Langoustine VIIIc FU25	?	?			0	
Lagostin VIIIab FU23-24 Cigala VIIIab FU23-24 Langoustine VIIIab FU23-24	?	?	3600	3878	6573	

>Fmsy >MSY Btrigger
SSB in 1000t



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

➤ **Merlu Villabd** (*Merluccius merluccius* – HKE/8ABDE)

Au vu de l'importance socio-économique du stock pour leurs flottilles, les représentants du secteur souhaiteraient que le TAC₂₀₁₉ soit maintenu en 2020, les ONG du CC Sud souhaitent en revanche que l'avis du CIEM soit suivi., soit une baisse de -26%

➤ **Merlu VIIIc IXa** (*Merluccius merluccius* - HKE/8C3411)

Les ONG de CC Sud proposent que l'avis du CIEM soit suivi, cependant au vu de l'importance socio-économique de ce stock, les représentants du secteur souhaitent que le TAC₂₀₁₉ soit maintenu pour 2020 (9258 T).

➤ **Sole Villab** (*Solea Solea* – SOL/8AB)

Les membres souhaitent que les recommandations du CIEM soient suivies.

➤ **Sole VIIIc IXa** (*Solea spp* – SOO/8CDE34)

Considérant que, l'avis du CIEM pour cette espèce analyse seulement *Solea solea*, que le TAC concerne l'ensemble *Solea spp*, que la valeur du RMD n'est pas établi, et que TAC est stable depuis 2011 à 1 072 tonnes, le TAC 2020 devrait être un roll-over du TAC 2019 selon les membres du secteur.

➤ **Cardines Villabde** (*Lepidorhombus* - LEZ/8ABDE)

Les membres du CC Sud proposent de suivre l'avis du CIEM et que les flexibilités interzonales de 35% pour l'Espagne et la France et de 10% pour la Belgique entre les zones VII et VIII soient maintenues.

➤ **Cardines VIIIc et IXa** (*Lepidorhombus* – LEZ/8C3411)

Les membres souhaitent que les recommandations du CIEM soient suivies.

➤ **Baudroies Villabde** (*Lophiidae* - ANF/8ABDE)

Au vu de la variabilité interzonale des conditions de production et afin de faciliter la gestion, les membres renouvellent leur demande de l'année passée concernant la mise en place d'une flexibilité interzonale entre les zones VII et VIII à 10%, l'inverse existant déjà et pour autant (10%). Concernant le TAC₂₀₂₀ les membres du CC Sud souhaitent que l'avis du CIEM soit suivi.

➤ **Baudroies VIIIc** (*Lophiidae* – ANF/8C3411)

Les membres souhaitent que les recommandations du CIEM soient suivies.

➤ **Merlan VIII** (*Merlangius merlangus* - WHG/08)

Dans la mesure où, d'une part, le CIEM est désormais en capacité d'évaluer le niveau de captures indésirées et de formuler une préconisation de possibilités de pêche en captures et, d'autre part, le stock n'est pas surpêché ($F < F_{RMD}$), les membres du secteur proposent de





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

fixer le TAC 2020 au niveau des captures moyennes sur la période récente, réduit de ce qu'autorisent aux rejets les 2 exemptions de minimis qui s'appliquent sur ce stock. Les ONG du CC Sud proposent de suivre l'avis du CIEM pour ce stock.

➤ **Plie VIII&IXa** (*Pleuronectes platessa* – PLE/8/3411)

Les membres du secteur proposent de maintenir pour 2020 le niveau du TAC 2019, compte tenu de la stabilité effective des possibilités de pêche depuis 2011 et de l'absence de signal défavorable sur l'état et les tendances du stock sur la période récente. Les ONG du CC Sud soutiennent l'approche de précaution proposée par le CIEM.

➤ **Lieu Jaune VIII** (*Pollachius pollachius* – POL/8ABDE)

Le TAC de Lieu Jaune VIII étant stable depuis 2011 et l'avis 2019 du CIEM n'apportant aucun élément nouveau sur les tendances du stock par rapport à l'avis précédent, les membres du secteur demandent son maintien, soit une fixation du TAC₂₀₂₀ au niveau du TAC₂₀₁₉ + l'estimation des « unwanted catches ». Les membres du secteur demandent également une hausse de la flexibilité interzonale entre les zones VIII et VII à 5% au lieu de 2%. Les ONG du CC Sud soutiennent, quant à elles, l'approche de précaution proposée par le CIEM. Finalement, les membres du CC Sud s'inquiètent de l'impact éventuel de la pêche de loisir sur ce stock et souhaitent donc que des études scientifiques soient menées afin de le quantifier.

➤ **Langoustine IXa** (*Nephrops* – NEP/9/3411)

Le CIEM publie trois avis pour ce stock : un pour les unités fonctionnelles 26-27, un pour les unités 28 et 29 et un autre pour l'unité 30. Cependant, le TAC est établi pour toute la zone IXa avec des conditions spécifiques sur les quantités pouvant être capturées dans chaque unité. Ainsi, selon les membres du secteur, le TAC 2020 ne peut être inférieur à la somme des trois avis soit 386 tonnes.

➤ **Langoustine VIIIab** (*Nephrops* – NEP/8ABDE)

Les membres du CC Sud proposent de suivre l'avis du CIEM pour 2020 (6573 T de captures) et rappellent la nécessité de prise en compte du taux de survie de 51% des captures de langoustines au chalut de fond (avec des pratiques de tri optimales selon le projet scientifique SURTINE) dans le prochain avis du CIEM.

➤ **Langoustine VIIIc** (*Nephrops* – NEP/08C)

Compte tenu du fait que le CIEM a lui-même reconnu sa méconnaissance des effets du plan de reconstitution des stocks de merlu sud et de langoustine et des erreurs évidentes dans la comptabilisation des données, les membres du secteur du CC Sud pensent qu'il est nécessaire de reconsidérer la fermeture de la pêcherie de langoustine dans la zone VIIIc et d'améliorer l'évaluation afin d'en ajuster le TAC. En effet, l'influence de la méthode de gestion de la pêcherie, en particulier depuis l'entrée en vigueur des QIT à partir de 2012 et





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

l'application du plan de récupération des stocks de Merlu Sud et de la langoustine n'ont pas été évaluées.

De plus, compte tenu des résultats de la campagne scientifique CARACAS 2019 de la FU 25 développée par l'IEO, qui prouvera peut-être qu'au mois d'août et septembre 2019 la CPUE était quatre fois supérieure à celle de l'année 2018, les membres du secteur du CC Sud demandent, en opposition avec les membres des ONG, de procéder à la réouverture de cette pêcherie avec un TAC commercial de 60 tonnes pour la FU 25, tout en poursuivant les campagnes scientifiques pour continuer à évaluer l'évolution de la pêcherie.

Concernant la FU 31, les membres du CC Sud souhaitent le maintien du quota « sentinelle » pour les campagnes expérimentales.

➤ **Raies VIII (Rajiformes – SRX/89-C)**

Les membres du secteur proposent le maintien du TAC₂₀₁₉ pour 2020 et demandent la mise en place d'un TAC spécifique et cohérent pour la raie brunette (*Raja undulata* – RJU/8-C), qu'ils proposent de fixer à 100T. Les ONG proposent de suivre l'avis du CIEM avec des débarquements limités à 13 tonnes uniquement.

➤ **Chinchard (Trachurus – HOM/9a)**

Cette espèce relève de la compétence du CC Pélagique, cependant suite à la publication de l'avis pour les possibilités de pêche 2020 de ce dernier, les membres du CC Sud souhaitent s'exprimer directement sur ce sujet.

Le CC Sud propose de suivre les recommandations du CIEM (116 000 tonnes) en 2020. En effet, la proposition actuelle, recommandée par le CC Pélagique et suivie cette année par la Commission, de limiter les captures à 46 000 tonnes, n'est selon les membres du CC Sud, pas acceptable au vu de son écart avec l'avis scientifique et de l'importance socio-économique de cette pêcherie pour les flottilles représentées au CC Sud.

Si les échanges entre le CC Pélagique et le CC Sud, n'ont aujourd'hui pas permis d'arriver à un avis commun, le CC Sud se tient à la disposition du CC Pélagique afin de continuer les travaux sur ce stock en 2020.

